



LIBREVILLE REUNION IFIA

LIBREVILLE – 22 mai 2008

**EVOLUTION RECENTES DE LA
GOUVERNANCE POUR LA GESTION
DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS
DANS LE BASSIN DU CONGO**

**Christophe BESACIER
Conseiller régional forêt, Ambassade de
France, Libreville**

PREAMBULE

- I. **L'amélioration de la gouvernance pour une gestion durable des ressources forestières dans le Bassin du Congo se joue à différentes échelles géographiques :**
 - A. **Au niveau international avec les décisions prises dans les grandes conventions** et/ou forum du système de gouvernance mondiale de l'environnement (FNUF / CDB / UNCCC / CDD...) ;
 - B. **Au niveau régional à travers les mécanismes de coordination mis en place par les Etats d'Afrique Centrale** (COMIFAC et institutions partenaires/Plan de Convergence) et par l'ensemble des partenaires (PFBC) ;
 - C. **Au niveau national/local à travers :** (i) **la mise en œuvre multi-acteurs des Programmes Sectoriels Nationaux** (en cohérence avec le Plan de Convergence), (ii) l'harmonisation des politiques et législations forestières et (iii) l'action de terrain au niveau local (gestion intégrée des ressources forestières/aménagement durable des concessions...) ;

PREAMBULE (SUITE)

- II. L'amélioration de la gouvernance pour une gestion durable des ressources forestières dans le Bassin du Congo est une responsabilité partagée entre :**
- A. Les pays producteurs de bois en Afrique Centrale ;**
 - B. Les pays importateurs et les marchés (consommateurs individuels /marchés publics des pays importateurs) ;**
 - C. Les entreprises forestières à travers l'aménagement forestier durable voire la certification, les distributeurs de bois des pays du Nord et la société civile (des pays d'Afrique centrale et des pays importateurs) garante de la durabilité sociale et environnementale des filières bois ;**
- ↳ Processus complexe qui nécessite l'adhésion de nombreuses catégories d'acteurs, une concertation continue entre les différentes parties prenantes et la mobilisation coordonnée de ressources financières (publiques/privées) pour accompagner de façon continue les progrès au sein du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo**

PARTIE I : Les interventions réalisées aux différentes échelles géographiques par les membres du PFBC et les États de la COMIFAC

A) AU NIVEAU INTERNATIONAL

Objectif : Assurer une meilleure prise en compte des intérêts des pays forestiers (et populations) du Bassin du Congo dans les instances de négociation internationales avec :

- Une meilleure coordination régionale des pays COMIFAC avant les grandes échéances de négociation pour assurer la prise en compte des positions des pays du Bassin du Congo dans les différentes conventions internationales ;
- Un renforcement en capacité de négociation des points focaux des pays du Bassin du Congo dans les différentes conventions (UNCCC, CDB, FNUF, CDD, etc.);
- Une mise en cohérence entre les actions des partenaires dans le Bassin du Congo et leurs positions respectives lors des grandes échéances de négociations ;

Réalisations: Appuis aux négociateurs climat sur la REDD, Appuis aux négociateurs FNUF pour la négociation sur l'instrument non contraignant sur les forêts (FNUF7), et POW (FNUF8), Appuis aux négociateurs CBD (APA/Curitiba), etc...

Résultats: **Positions et crédibilité renforcées des pays de la COMIFAC au niveau des instances internationales de gouvernance de l'environnement – Les instances internationales de gouvernance de l'environnement prennent mieux en compte les enjeux de la gestion durable des forêts du Bassin du Congo**

PARTIE I : Les interventions réalisées aux différentes échelles géographiques par les membres du PFBC et les États de la COMIFAC

B) AU NIVEAU REGIONAL

Objectif : Assurer la cohérence régionale de la gouvernance du secteur à travers la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC avec :

- **Un soutien accru des partenaires à l'engagement politique des pays forestiers du Bassin du Congo** depuis la déclaration de Yaoundé (1999) et l'adoption du traité de la COMIFAC à Brazzaville (février 2005) ;
- **Un renforcement institutionnel du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et de ses coordinations nationales** pour leur permettre de jouer pleinement leurs rôles de coordination et de suivi de la mise en œuvre du Plan de Convergence adopté par les Chefs d'État d'Afrique Centrale ;
- **Un soutien à la mise en place d'un mécanisme autonome de financement de la COMIFAC**, conformément au traité ratifié par les États depuis février 2005, et au développement de mécanismes de financements novateurs ;
- **Une animation de la coordination des différents acteurs au sein du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo** pour qu'ils inscrivent tous leurs interventions dans la dynamique de mise en œuvre du Plan de Convergence ;

PARTIE I : Les interventions réalisées aux différentes échelles géographiques par les membres du PFBC et les États de la COMIFAC

B) AU NIVEAU REGIONAL

Réalisations :

- **Mise en place de groupes de travail régionaux** sur les thématiques prioritaires d'harmonisation des politiques (AFLEG/FLEGT, GTBAC, GT FNUF, GT MDP/Climat)
- **Appuis aux réseaux (RIFFEAC/RAPAC/ REPAR...) de la CEFDHAC et contribution à son processus de réforme** pour une meilleure implication de la société civile et des acteurs de la filière bois dans la gouvernance du secteur ;
- **Mise en place d'une plateforme franco-allemande d'appui au SE COMIFAC** (susceptible d'être élargie à d'autres partenaires techniques et financiers) ;
- **Préparation et validation des textes instituant le mécanisme autonome de financement COMIFAC** pour permettre à l'institution de fonctionner avec des ressources propres mobilisées par ses États membres ;
- **Validation de plusieurs directives sous régionales** pour prise en compte dans les législations nationales (contrôle forestier, PFNL, suivi dynamiques de végétation dans les concessions forestières aménagées, analyse comparée des codes forestiers...)

↳ **Résultats : Prise en compte accrue de la dimension régionale dans les politiques forestières nationales – Amélioration/Harmonisation progressive de la gouvernance pour une gestion durable des écosystèmes du Bassin du Congo**

PARTIE I : Les interventions réalisées aux différentes échelles géographiques par les membres du PFBC et les États de la COMIFAC

C) AU NIVEAU NATIONAL

Objectif : Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes forestiers nationaux (déclinaisons nationales du Plan de Convergence), promotion de la gestion intégrée des ressources forestières (landscapes) et généralisation de l'aménagement au sein des concessions forestières avec :

- **Des appuis bilatéraux des partenaires à des programmes forestiers nationaux centrés sur l'amélioration de la gouvernance des filières bois**, la conservation et la gestion durable des forêts et la valorisation des opportunités offertes par la rémunération des services environnementaux ;
- **Une généralisation des partenariats multi-acteurs et de la prise en compte des populations locales/autochtones** dans les dynamiques de conservation et de gestion durable des forêts sur le terrain (landscapes = sites prioritaires) du PFBC ;
- **Une progression significative de l'aménagement forestier durable** (Cf. tableau étude ATIBT 2007) dans les pays du Bassin du Congo (appui Agence Française de Développement/FFEM) et développement en cours de la certification dans les grandes concessions forestières (FSC/PAFC) ;

↳ **Résultats : Des programmes sectoriels nationaux intégrant mieux la dimension régionale sont en cours de mise en œuvre (Cameroun/Gabon/RCA...) ou d'instruction (RDC/République du Congo...) dans les pays du Bassin du Congo**

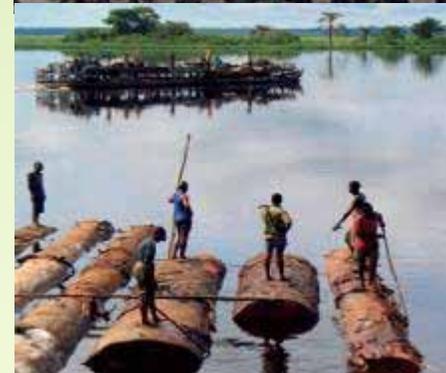
Bilan de l'aménagement des forêts naturelles de production dans la Bassin du Congo

	Gabon ha	Congo ha	Cameroon ha	RCA ha	RDC ha	Guinée Equat ha	Bassin Congo ha
TOTAL	6 985 000	7 485 000	4 348 000	3 947 000	9 880 000	55 000	31 528 000
Phase 1 : Préparatoire etc.	1 906 898 27%	1 724 422 23%	79 442 2%	1 440 988 9%	2 977 527 31%	0 0%	6 965 119 22%
Phase 2 : Travaux aménagement en cours	2 027 250 29%	3 088 253 41%	727 899 17%	1 328 237 49%	6 702 112 68%	0 0%	14 007 282 44%
Phase 3 : Négociations en cours / PA déposé	117 808 2%	2 302 180 31%	338 771 8%	0 24%	0 0%	54 990 100%	3 521 474 11%
Phase 4 : PA agréé Exploitation supposée sous Am. Durable	2 913 242	370 160	3 201 879	1 178 197	0	0	7 032 500

PARTIE II : L'amélioration de la gouvernance forestière: une responsabilité partagée par les différentes catégories d'acteurs du PFBC

A) LES PAYS PRODUCTEURS DU BASSIN DU CONGO

- **Engagement politique de l'ensemble des pays de la COMIFAC** dans le cadre du processus de Yaoundé amorcé en mars 1999 au Cameroun (Déclaration des Chefs d'États) ;
- **Élaboration et mise en œuvre de programmes sectoriels** intégrant tous la dimension "amélioration de la gouvernance, participation des acteurs et aménagement durable des forêts" ;
- **Généralisation des observateurs indépendants** pour les attributions de nouvelles concessions forestières et le contrôle des activités de la filière (*traçabilité, statistiques, suivi des infractions, amélioration de la transparence sur la fiscalité des entreprises forestières...*) ;
- **Adhésion des pays du Bassin du Congo à l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC)** pour une meilleure diffusion et capitalisation des connaissances sur les ressources forestières et la biodiversité du Bassin du Congo ;
- **Engagement formel de plusieurs pays (Cameroun, Congo, RCA, Gabon...)** dans le processus de négociation des APV FLEGT avec la Commission Européenne ;



PARTIE II : L'amélioration de la gouvernance forestière : une responsabilité partagée par les différentes catégories d'acteurs du PFBC

B) LES PAYS IMPORTATEURS ET LES MARCHES

- **Une volonté de promouvoir du bois légal voire certifié sur les marchés européens consommateurs (FLEGT/Circulaires nationales sur les marchés publics d'achat des bois tropicaux en France/Belgique/UK...) ;**
- **Une volonté des États membres de l'UE d'appuyer techniquement et financièrement les pays du Bassin du Congo dans la perspective des négociations et de la mise en œuvre des APV FLEGT ;**
- **Une volonté d'associer de nouveaux pays importateurs de bois (Chine/ Japon) au sein du PFBC dans les dynamiques de gestion durable des forêts ;**
- **Promotion de la certification forestière auprès des consommateurs de certains pays importateurs à travers le financement de campagne de sensibilisation (Exemple campagne WWF France/Yannick NOAH) ;**



PARTIE II : L'amélioration de la gouvernance forestière : une responsabilité partagée par les différentes catégories d'acteurs du PFBC

C) LES ENTREPRISES FORESTIERES ET LES IMPORTATEURS DE BOIS

- Une volonté affichée des exploitants forestiers membres d'IFIA, au-delà de l'aménagement durable, de s'engager dans le processus de certification (OLB/FSC/PAFC – Objectif 2012 : 10 millions d'hectares) ;
- Une volonté accrue des importateurs de bois tropicaux européens (Castorama/ Lapeyre...) et Nord Américains de promouvoir dans leurs politiques d'approvisionnement les labels de certification internationalement reconnus (FSC/PEFC) auprès de leurs clientèles ;
- Une sensibilité sociale et environnementale croissante des consommateurs des pays du Nord (UE/USA/Canada...) pour contribuer à la gestion durable des forêts tropicales humides à travers des actes d'achats plus responsables ;

CASTORAMA S'ENGAGE POUR PRÉSERVER LES FORÊTS.

Adhèrent au Club ProForêts-WWF et premier distributeur français membre du TFT (Tropical Forest Trust), Castorama s'engage à l'échelle internationale pour une gestion forestière respectueuse de l'environnement, socialement responsable et économiquement viable. Cet engagement est pour vous l'assurance que vos achats contribuent à une gestion durable du patrimoine forestier mondial en donnant la priorité aux produits portant le label FSC.

Le FSC (Forest Stewardship Council) ou



conseil de gestion responsable des forêts, est un organisme indépendant dont les normes de certification permettent aux consommateurs d'identifier le bois provenant de forêts bien gérées et qui respectent les droits des populations locales.

Le TFT est un organisme international dont l'objectif



est d'accroître le nombre d'exploitations forestières certifiées par le FSC.

Le PEFC (Programme For the Endorsement of Forest Certification schemes) ou programme de reconnaissance des certifications forestières, concerne plus particulièrement les forêts en Europe.



castorama

"J'achète un produit certifié FSC, je préserve la forêt!"

QUE CERTIFIE LE FSC ?

- 1 LA LÉGALITÉ DE L'EXPLOITATION
- 2 LA TRAÇABILITÉ DE LA GRUME JUSQU'AU PRODUIT
- 3 LE PLAN DE GESTION DURABLE DE LA FORÊT
- 4 LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ
- 5 LE RESPECT DES COMMUNAUTÉS LOCALES





Je vous
remercie